



## **Commune de RUEIL LA GADELIERE**

### **Compte-rendu Réunion du conseil municipal Du 17 janvier 2017 à 19h**

L' an 2017 et le 17 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de POULET Françoise, Maire

**Présents** : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly, GONDARD Joëlle, GUILLEMAND Noëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, MM : GODEFROY Jean-Louis, MAHAUT Eric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

**Excusés** : Mme LEBORGNE Annie (pouvoir GUILLEMAND Noëlle) , M DOUCHIN Jean (pouvoir M GODEFROY Jean-Louis),

**Absente** : Mme MILHIET Charlotte

**A été nommée secrétaire** : Monsieur MAHAUT Eric

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour qui viennent de lui être communiqués :

Modification des statuts du SIADEP

Demande de subvention du Centre de Formation d'Apprentis

*Accepté à l'unanimité*

#### **Approbation du procès verbal du 12 septembre 2016**

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

#### **Retrait pour adhésion à une communauté d'agglomération**

Madame le Maire informe le Conseil avoir reçu un courrier commun des 2 préfets : Eure et Eure et Loir rappelant la procédure pour la demande de rattachement à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Le Conseil municipal a exprimé des avis négatifs constants, au moment de la consultation relative au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure, à celui sur le projet d'arrêté de périmètre et encore au moment de l'adoption des statuts, sollicitant de quitter sa Communauté.

Le Préfet de l'Eure a invité le Conseil municipal à demander son retrait après la création de la Communauté de Communes « Interco Normandie Sud Eure » pour une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. A cette fin, nous sollicitons donc l'accord du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et la saisine pour avis de la Commission Départementale de Coopération Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande par, 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, que la commune de Rueil la Gadelière se retire de la Communauté de Communes « Interco

Normandie Sud Eure » et sollicite son adhésion à la communauté d'agglomération de Dreux à compter du 1er janvier 2018.

*Vote à l'unanimité*

### **Travaux 2017**

1) Achat d'un modulaire et réalisation d'une chape de béton :

- Il est prévu un modulaire de 30 à 40 m<sup>2</sup> recouvert, si possible, d'un bardage en bois
- 4 devis ont été reçus à ce jour, mais cet achat doit faire l'objet d'un appel d'offre
- tenant compte de la superficie les conseils d'un architecte seront nécessaires

Coût du modulaire : 49 330 € HT et coût de la chape de béton : 2 310 € HT

soit au total : 51 640 € HT

2) Achat de 2 poteaux d'incendie au Plessis et à l'Ecole en remplacement des 2 défectueux

Coût : 3 700 € HT

3) Travaux de mise en sécurité rue Maurice de Vlaminck : accès à l'école

Coût : 9 820 € HT

*Monsieur MAHAUT intervient pour préciser que les gros engins agricoles auraient des difficultés pour passer.*

*Madame le Maire propose que les engins agricoles passent route du Plessis, la sécurité de l'entrée de l'école étant est une priorité. Ces problèmes seront évoqués avec l'entrepreneur.*

Madame le Maire précise que ces projets de travaux seront présentés au Conseil Départemental dès la semaine prochaine et ceci par ordre prioritaire.

*Votés à l'unanimité*

### **Demandes de subventions**

Demandes de subvention FDAIC pour les 3 projets (subventions à hauteur de 30%)

Demandes de subvention DETR pour le modulaire (subventions à hauteur de 30%)

Demandes de subvention au Ministère de l'Intérieur : 10 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter les subventions au près de la DETR, du FDAIC et du Ministère de l'Intérieur.

*Vote : à l'unanimité*

### **Autorisation donnée au maire de mandater des dépenses d'investissement préalablement à l'adoption du budget primitif**

Afin de pouvoir mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif, madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de : 22 967€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner l'autorisation à madame le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur de 22 967 €

*Vote : à l'unanimité*

### **Sollicitation du fonds de péréquation pour les travaux 2017**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'avoir recours au fond départemental de péréquation pour le financement des investissements 2017. Elle précise que ces aides sont réservées aux communes de moins de 5000 habitants.

**Vote : à l'unanimité**

### **Actualisation des tarifs des services communaux**

● Salles polyvalentes :

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de location en 2016

Tarifs location week-end

	Salle « Guy Naveau »	Salle du Lavoir
Habitants de Rueil	200 €	120 €
Hors commune	280 €	175 €

Pour les locations « vin d'honneur », il faudra consulter la mairie.

Coût du chauffage : 75 €

Location de la vaisselle (salle « Guy Naveau ») : 50 €

● Tarifs garderie et cantine : pas de changement. Les tarifs seront revus pour la rentrée 2017.

● Cimetière : tarifs inchangés pour les concessions

Taxes d'inhumation ou de dispersion : 120 €

**Vote : à l'unanimité**

### **Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires**

Le Centre de Gestion de l'Eure et Loir a adhéré à un nouveau contrat groupe statutaire.

Le maire rappelle que la commune a mandaté par délibération du 25 mars 2016 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir pour négocier en son nom un contrat statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le personnel titulaire et le personnel contractuel.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'assurances et tout document s'y rapportant.

**Vote : à l'unanimité**

### **Critères d'évaluation du personnel**

Le Maire rappelle que l'entretien professionnel annuel est obligatoire pour le personnel titulaire et depuis décembre cette obligation est étendue au personnel contractuel.

Les critères retenus par avis du Comité technique du 24 novembre 2016 sont présentés au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'instituer les critères présentés.

**Vote : à l'unanimité**

### **SIADep (Syndicat intercommunal pour l'alimentation et la distribution en eau potable de la région de Brezolles)**

La trésorerie de Dreux est responsable de la gestion des comptes du SIADep depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. A cet effet, il y a lieu de procéder aux modifications de statuts. Les collectivités adhérentes doivent se prononcer sur ce changement.

**Vote : à l'unanimité**

### **Subventions demandées par le CFAIE (Centre de formation des apprentis)**

Ce centre nous sollicite pour l'attribution d'une subvention pour 2 jeunes de notre commune :

● 1 apprentie en coiffure et 1 apprentie fleuriste.

Une somme de 60 € est demandée par élèves soit 120 € au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de participer à hauteur de 120 €.

**Vote : 8 pour, 5 contre et 1 abstention.**

### **INFORMATIONS :**

- Madame le Maire informe le Conseil que le vote de la présidence et des vice-présidents de l'Interco Normandie Sud Eure est prévu mercredi 18 janvier. Pour notre commune : un seul délégué communautaire (le maire) et un délégué suppléant (le 1<sup>er</sup> adjoint).
- Déchets ménagers : les calendriers de ramassage ont été distribués. Les sacs bleus et sacs rouges seront disponibles en mairie dès février.
- Départ d'un locataire au Moulin Fossard le 9 février avec seulement un mois de préavis. Des travaux de remise en état sont à prévoir.
- Madame le Maire rappelle que la réunion d'information organisée par la gendarmerie concernant « la participation citoyenne » aura lieu le vendredi 17 février à 18h.
- La pièce de théâtre « Madame Marguerite » avec Maxence Marchand sera jouée à la salle « Guy Naveau » le 4 mars prochain.
- Les cartes nationales d'identité seront établies prochainement (probablement en mars) par les mairies qui établissent les passeports (possibilité à Verneuil ou Brezolles)
- Madame le Maire propose au Conseil de créer un blason pour notre commune et remet des modèles de blasons existants sur l'Eure et Loir. Elle demande aux conseillers d'y réfléchir et de faire des propositions.

### **QUESTIONS :**

- Madame Desbois propose qu'on envisage de restreindre l'éclairage public pour réaliser des économies.

*Madame le Maire partage mais prévient que ce sera difficile. Des plaintes sont régulières dès qu'une ampoule ne fonctionne plus. Il faudra, dans un premier temps, modifier les horaires d'éclairage.*

- Monsieur Rolland nous informe que 3 ampoules sont grillées aux Sablonnières 2.
- Madame Guillemand informe aussi d'un éclairage défectueux au Vieilles Granges.
- Monsieur Rolland a constaté des bulles dans le circuit d'eau.

Les délégués du SIADEP remonteront l'information.

Séance terminée à 21heures 50